

## Objectif général

La recherche de termites dans un bien immobilier mise en vente et obligatoire depuis le 1er janvier 2007. Elle permet de lever les vices cachés pour le vendeur et de garantir à l'acheteur que le logement est sain. Il est donc impératif de **maîtriser la méthodologie, identifier les objectifs** ainsi que les **modalités** de la mise en œuvre de ce diagnostic.

**OBTENIR LA CERTIFICATION D'ETAT**



## Programme détaillé :

- e* Le bois.
- e* Les différents agents biologiques.
- e* Les champignons.
- e* Les insectes xylophages.
- e* Les termites.
- e* La réglementation.
- e* Exemple de rapport.
- e* Méthodologie du diagnostic.
- e* Exercices, études de cas.

## Public visé

- **Salarié ou ex-salarié du bâtiment**
- Demandeur d'emploi.
- Chef d'entreprise
- Architectes.

Plus largement **toutes personnes** salariées ou en reconversion professionnelle justifiant des pré-requis et **désireuse d'apprendre le métier.**



### Fiche formation

- **Référence** : TDI-TER
- **Durée** : 3 jours
- **Formateur** : Professionnel

### Moyens pédagogiques et techniques

- e Salle de réunion.
- e Vidéoprojecteur.
- e Support de cours papier de qualité
- e Etudes de cas concrets
- e Exercices pratiques

### Prérequis obligatoires :

Afin d'assister à cette formation vous devrez justifier :

- e Aucun prérequis ni aucune formation ne sont requis



### Avantages du centre

- e Session limitée en nombre par souci de qualité de prestation
- e Qualification des formateurs (ingénieur du bâtiment)
- e Disponibilité des formateurs après la formation
- e Prise en charge des dossiers de financement
- e Petit déjeuner et café d'accueil



### Session de formation :

Session pour l'année 2013 :

- e Janvier
- e Mars
- e Mai
- e Juillet
- e Septembre
- e Novembre

Nous vous invitons à nous contacter pour plus de renseignements sur le calendrier définitif